

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 19 septembre 2023, à 18 h 30 à la salle Jobin de l'hôtel de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M. Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
M^{me} Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
M^{me} Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale
M^e Marie-Josée Couture, greffière
M^e Vincent Paradis, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient en présence du public, lequel peut adresser ses questions aux moments prévus à cette fin. La séance est également webdiffusée. Il était également possible de soumettre ses questions, d'un maximum de 50 mots par personne, en complétant le formulaire disponible dans la section « conseil » sur le site Internet de la Ville avant 10 h 30 ce jour, ou par Facebook tout au long de la séance jusqu'à la seconde période de questions des citoyens. Pour ce faire, le citoyen doit s'identifier, en écrivant son nom et sa rue de résidence. Toute question doit être brève, sans préambule, convenable et respectueuse pour être adressée lors des périodes de questions des citoyens. Il est demandé aux citoyens présents dans la salle qui désirent poser une question, de se déplacer au micro prévu à cette fin et de retourner s'asseoir à leur siège afin d'obtenir la réponse.

2023-431

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme modifié.

Point retiré :

7.5. Trésorerie – Appel d'offres public – Émission d'obligations – Règlements d'emprunt n^{os} REGVSAD-2006-009, REGVSAD-2011-269, 2017-526 et 2023-708

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

CONSULTATIONS PUBLIQUES — URBANISME

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE — 315, 3^E RANG — LARGEUR DE LA MARQUISE EN COUR AVANT

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 315, 3^e Rang.

2023-432

URBANISME — DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE — 315, 3^E RANG — LARGEUR DE LA MARQUISE EN COUR AVANT

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par M. Mario Tremblay, copropriétaire, pour le 315, 3^e rang, connu et désigné comme étant le lot 3 056 388 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, et situé dans la zone RA/A-51;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 31 août 2023 offrant à toute personne intéressée la possibilité d'assister à la séance ordinaire du conseil municipal le mardi 19 septembre 2023 à 18 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures et de participer à la consultation publique;

CONSIDÉRANT QU'une séance de consultation publique a été tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 315, 3^e Rang;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme, le Service juridique et du greffe et les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de dérogation mineure pour le 315, 3^e rang, connu et désigné comme étant le lot 3 056 388 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'une marquise en cour avant, dont la largeur serait de 7,92 m au lieu d'un maximum de 4,5 m, tel qu'exigé à l'article 3.2.1.2 du *Règlement de zonage n° 480-85*;

Le tout selon les documents suivants :

- Plan projet d'implantation préparé par Jean Taschereau, arpenteur-géomètre, minute 16 553, daté du 13 juillet 2023;
- Plans de construction préparés par Mario Tremblay, copropriétaire, datés de juillet 2023.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE — 2042, 15^E AVENUE — AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL EN COUR AVANT

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 2042, 15^e Avenue.

2023-433

**URBANISME — DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE — 2042, 15^E AVENUE
— AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL EN COUR AVANT**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par M. Vincent Dussouchet, propriétaire, visant l'immeuble situé au 2042, 15^e Avenue, connu et désigné comme étant le lot 5 494 941 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, et situé dans la zone RA/C-8;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 31 août 2023 offrant à toute personne intéressée la possibilité d'assister à la séance ordinaire du conseil municipal le mardi 19 septembre 2023 à 18 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures et de participer à la consultation publique;

CONSIDÉRANT QU'une séance de consultation publique a été tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 2042, 15^e Avenue;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme, le Service juridique et du greffe et les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure, à condition que le requérant utilise des matériaux similaires au bâtiment actuel pour l'agrandissement (même type et couleur de revêtement et de fenêtres);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de dérogation mineure pour le 2042, 15^e Avenue, connu et désigné comme étant le lot 5 494 941 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal dont la marge avant serait de 5,21 m au lieu de 6 m, tel qu'exigé à l'article 4.3.3.1 du *Règlement de zonage n° 480-85* avec la condition d'utiliser des matériaux similaires au bâtiment actuel pour l'agrandissement (même type et couleur de revêtement et de fenêtres);

Le tout selon les documents suivants :

- Plan projet d'implantation préparé par Denis L. Tremblay, arpenteur-géomètre, minute 13 129, daté du 14 juillet 2023;
- Plans d'architecture préparés par Richard F. de Plan Maison Québec, datés du 2 août 2023.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

**SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE — 4582F, RUE DE LA FUTAIE —
SUPERFICIE DES BÂTIMENTS COMPLÉMENTAIRES**

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogations mineures du 4582F, rue de la Futaie.

2023-434

**URBANISME — DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES — 4582F, RUE
DE LA FUTAIE — SUPERFICIE DES BÂTIMENTS COMPLÉMENTAIRES**

CONSIDÉRANT la demande de dérogations mineures déposée par M. Serge Tremblay, propriétaire, visant l'immeuble situé au 4582F, rue de la Futaie, connu et désigné comme étant le lot 2 811 825 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, situé dans la zone RA/B-13;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 31 août 2023 offrant à toute personne intéressée la possibilité d'assister à la séance ordinaire du conseil municipal le mardi 19 septembre 2023 à 18 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023 (SUITE)

de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures et de participer à la consultation publique;

CONSIDÉRANT QU'une séance de consultation publique a été tenue relativement à la demande de dérogations mineures du 4582F, rue de la Futaie;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et le Service juridique et du greffe recommandent au conseil municipal d'autoriser la demande de dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent majoritairement au conseil municipal d'autoriser la demande de dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de dérogations mineures pour le 4582F, rue de la Futaie, connu et désigné comme étant le lot 2 811 825 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à autoriser la construction d'un cabanon dont :

- la superficie serait de 21,5 m² au lieu du maximum autorisé de 15,65 m², tel qu'exigé à l'article 3.3.4.2 du *Règlement de zonage n° 480-85*;
- la superficie de plancher totale des constructions complémentaires serait de 71 m² au lieu du maximum autorisé de 65 m², tel qu'exigé à l'article 3.3.4.2 du *Règlement de zonage n° 480-85*;

Le tout selon les documents suivants :

- Plan projet d'implantation préparé par Maxime Lechasseur-Grégoire, arpenteur-géomètre, minute 6 244, daté du 11 août 2023;
- Plans d'architecture préparés par Les dessins Drummond inc., portant le numéro R-65143, révision 3, datée du 15 août 2023.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

DÉPÔT DE DOCUMENTS

DÉPÔT DES LISTES DES CHÈQUES ET DÉPÔTS, DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES ET DES FACTURES PAYÉES PAR DÉBIT DIRECT

Les listes suivantes sont déposées :

- la liste des chèques et dépôts émis du 18 août au 8 septembre 2023, pour un montant de 8 326 152,02 \$;
- la liste des dépenses par approbateurs du 18 août au 8 septembre 2023 pour un montant de 372 752,31 \$;
- la liste des factures payées par débit direct du 1^{er} au 31 août 2023 pour un montant de 660 048,17 \$;
- la liste des débits institutionnels du 1^{er} au 31 août 2023 pour un montant de 323 390,35 \$.

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT N° REGVSAD-2015-470 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DE L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

La liste des personnes engagées ou ayant complété la période de probation du 30 août au 19 septembre 2023 est déposée.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

2023-435

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 29 AOÛT 2023**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE dispenser la greffière de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 août 2023;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 août 2023 avec les modifications suivantes :

- Résolution 2023-423
 - de remplacer, au premier paragraphe le montant total de « 337 315,00 \$, plus taxes » par le montant total de « 357 315,00 \$, plus taxes »;
- Résolution 2023-424
 - de remplacer le troisième paragraphe par le suivant :
« DE financer ces acquisitions des projets GTP-V-22-01 et GTP-M-23-01 par un emprunt au fonds de roulement d'une somme de 154 000,00 \$, pour une période de dix ans, remboursable annuellement en dix versements égaux de 15 400,00 \$, sans intérêt, ventilée de la façon suivante :
 - 84 060,00 \$ pour le projet GTP-V-22-01
 - 69 940,00 \$ pour le projet GTP-M-23-01; »
- Résolution 2023-430
 - de remplacer les quatrième, cinquième et sixième paragraphes par les suivants :
« D'autoriser un virement de 2 175 920,00 \$ du poste budgétaire 01-231-10-000 vers le poste 03-310-00-000;

DE financer les projets PEV-I-22-02, PEV-I-22-06 et PEV-I-22-08 à même le poste budgétaire 03-310-00-000; »

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 30 AOÛT 2023 – RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 30 août 2023.

2023-436

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 20 SEPTEMBRE 2023 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET
ORIENTATION DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 20 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est défavorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2023-518** Adjudication de contrats pour le déneigement des poteaux d'incendie – Lots 1, 2, 3, 5 et 9 (Appel d'offres public 88093)
- AP2023-522** Adjudication de contrats pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces – Lots 2, 4, 6 à 11, 13, 14 et 16 à 18 (Appel d'offres public 88187)
- AP2023-525** Conclusion du contrat *Microsoft Support unifié* (Contrat-cadre de Prestations de Services Microsoft référence U6448699) du 1^{er} décembre 2023 au 30 novembre 2026 (Dossier 88414)
- AP2023-534** Adjudication d'un contrat pour la location de liens Internet symétriques – Lot 1 (Appel d'offres public 88300)
- AP2023-499** Adjudication d'un contrat pour les services de surveillance et d'interventions d'urgence pour le Service de la gestion des immeubles (Appel d'offres public 88409)
- AP2023-500** Adjudication d'un contrat pour des travaux d'entrepreneur en isolation (Appel d'offres public 88372)
- DE2023-307** Bail entre la Ville de Québec et la *Fabrique de la paroisse de Sainte-Marie-de-l'Incarnation*, relatif à la location du sous-sol de l'église Saint-Roch, située aux 530 à 580, rue Saint-Joseph Est et aux 525 à 575, rue Saint-François Est – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2023-413** Acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé au 1720, avenue Verlaine, connu et désigné comme étant le lot 1 529 299 du cadastre du Québec – Arrondissement des Rivières

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2023-533** Adjudication d'un contrat pour l'exploitation du lieu d'enfouissement de la Ville de Québec (Appel d'offres public 88206)
- AP2023-555** Entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relative à la fourniture de services-conseils en développement économique (Dossier 88756)
- DE2023-298** Entente entre la Ville de Québec et *MES-PMP Solutions inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo-Capitale de la Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Développement de nouveaux marchés dans l'Ouest canadien et dans le sud des États-Unis*
- DE2023-365** Subvention à la *Société de développement commercial du Vieux-Québec*, dans le cadre du *Plan de relance du centre-ville – Phase 2 – Action 3 : Soutien aux projets d'animation et de mise en valeur des artères commerciales touristiques* et du *Programme de subvention pour les projets d'animation, de promotion et de*

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023 (SUITE)

développement des artères commerciales – Volet 2 : Soutien aux projets de développement économique

- DE2023-440** Subvention, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Valider et démontrer que la plateforme de jumeau numérique est fonctionnelle et efficace à grande échelle*
- DG2023-023** Remplacement de membres au sein du conseil de la *Communauté métropolitaine de Québec*
- DG2023-030** Remplacement du vice-président au sein du conseil d'administration du *Réseau de transport de la Capitale*
- DG2023-033** Remplacement d'un membre au sein de la *Commission consultative sur le Schéma d'aménagement et de développement*
- DG2023-036** Remplacement des responsables des activités de participation publique prévues dans le cadre de l'élaboration du *Plan directeur du parc naturel du Mont-Bélair*, incluant la base de plein air *La Découverte*
- AP2023-560** Entente entre la Ville de Québec et *L'Atelier du Bronze inc.*, pour le retrait, le transport, le déplacement, l'entreposage d'œuvres d'art et d'objets de commémoration le long du tracé du futur tramway de Québec (Dossier 88757)
- DE2023-448** Résiliation du protocole d'entente entre la Ville de Québec et *Paradocs solutions inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet – *Valo–Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Offensive de commercialisation de MtnOS aux États–Unis*
- EX2023-076** Avenant numéro 2 au bail intervenu entre la Ville de Québec et le *Festival d'été international de Québec inc.*, relatif à l'utilisation temporaire d'une superficie additionnelle intérieure, à l'ajout de superficies d'entreposage intérieures, à la prolongation du bail jusqu'au 30 septembre 2024 et à l'ajustement du coût du loyer exigé pour la location du Colisée et de son stationnement sis au 250, boulevard Wilfrid-Hamel à Québec
- FN2023-042** Virement de l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération vers l'excédent de fonctionnement affecté d'agglomération dédié aux opérations de déneigement
- PV2023-009** Avenant à l'entente intermunicipale intervenue entre la Ville de Québec et la Municipalité de Saint-Joachim, relativement à l'exploitation du lieu d'enfouissement technique de la Ville de Québec
- PV2023-012** Résiliation de l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services en matière de traitement des matières résiduelles conclue en 2021 et entente entre la Ville de Québec et la Municipalité régionale de comté de l'Île–d'Orléans concernant la fourniture de services en matière de disposition de certaines matières résiduelles dans les installations de la Ville de Québec
- PV2023-013** Résiliation de l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services en matière de traitement des matières résiduelles conclue en 2021 et entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval concernant la fourniture de services en matière de disposition de certaines matières résiduelles dans les installations de la Ville de Québec
- PV2023-014** Résiliation de l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services en matière de traitement des matières résiduelles conclue en 2021 et entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité de Saint–Gabriel–de–Valcartier concernant la fourniture de services en matière de disposition de certaines matières résiduelles dans les installations de la Ville de Québec

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023 (SUITE)

- PV2023-015** Résiliation de l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services en matière de traitement des matières résiduelles conclue en 2021 et entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Ville de Lac-Delage concernant la fourniture de services en matière de disposition de certaines matières résiduelles dans les installations de la Ville de Québec
- PV2023-016** Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury concernant la fourniture de services en matière de disposition de certaines matières résiduelles dans les installations de la Ville de Québec
- TE2023-011** Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la MRC de Lotbinière concernant la fourniture de services en matière de réception et de traitement des boues d'installations septiques et des fosses scellées
- TE2023-012** Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la MRC de Bellechasse concernant la fourniture de services en matière de réception et de traitement des boues d'installations septiques et des fosses scellées
- TE2023-013** Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans concernant la fourniture de services en matière de réception et de traitement des boues d'installations septiques et des fosses scellées
- TE2023-014** Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans concernant la fourniture de services en matière de réception et de traitement des boues d'installations septiques et des fosses scellées
- TE2023-015** Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Ville de Lévis concernant la fourniture de services en matière de réception et de traitement des boues d'installations septiques et des fosses scellées
- TE2023-016** Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly relative à la fourniture temporaire d'eau potable par la Ville à la Municipalité
- DE2023-299** Entente entre la Ville de Québec et la *Société hôte des Jeux d'hiver du Canada – Québec*, relative au versement d'une subvention maximale de 1 140 000 \$, dont 870 000 \$ dans le cadre du volet *Soutien aux projets structurants* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026* et 270 000 \$ dans le cadre du volet *Soutien aux projets structurants, axe Projets régionaux du Fonds régions et ruralité*, pour réaliser le projet *Support à la tenue des Jeux d'hiver du Canada 2027*
- DE2023-373** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 738 425 du cadastre du Québec, relativement au *Projet du tramway de Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou*
- DE2023-374** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de l'avenue De Salaberry, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 303 447 du cadastre du Québec, relativement au *Projet du tramway de Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou*
- DE2023-375** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 304 366 du cadastre du Québec, relativement au *Projet du tramway de Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou*

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023 (SUITE)

- DE2023-376** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 304 737 du cadastre du Québec, relativement au *Projet du tramway de Québec* – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2023-377** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 306 307 du cadastre du Québec, relativement au *Projet du tramway de Québec* – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2023-378** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 736 388 du cadastre du Québec, relativement au *Projet du tramway de Québec* – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2023-379** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 738 193 du cadastre du Québec, relativement au *Projet du tramway de Québec* – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2023-380** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 303 852 du cadastre du Québec, relativement au *Projet du tramway de Québec* – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2023-382** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de l'avenue des Érables, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 304 982 du cadastre du Québec, relativement au *Projet du tramway de Québec* – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2023-384** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 302 639 du cadastre du Québec, relativement au *Projet du tramway de Québec* – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2023-385** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 304 216 du cadastre du Québec, relativement au *Projet du tramway de Québec* – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2023-388** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 304 576 du cadastre du Québec, relativement au *Projet du tramway de Québec* – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2023-389** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 304 732 du cadastre du Québec, relativement au *Projet du tramway de Québec* – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2023-390** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 306 211 du cadastre du Québec, relativement au *Projet du tramway de Québec* – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2023-391** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant une partie du

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023 (SUITE)

lot 1 304 734 du cadastre du Québec, relativement au *Projet du tramway de Québec* – Arrondissement de La Cité-Limoilou

- DE2023-392** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Est, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 303 777 du cadastre du Québec, relativement au *Projet du tramway de Québec* – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2023-400** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du chemin des Quatre-Bourgeois, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 664 699 du cadastre du Québec, relativement au *Projet du tramway de Québec* – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge
- DE2023-403** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant une partie du lot 2 073 619 du cadastre du Québec, relativement au *Projet du tramway de Québec* – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge
- DE2023-404** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant une partie du lot 3 379 112 du cadastre du Québec, relativement au *Projet de tramway de Québec* – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge
- DE2023-406** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la rue de la Couronne, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 478 725 du cadastre du Québec, relativement au *Projet du tramway de Québec* – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2023-410** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 4^e Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 569 212 du cadastre du Québec, relativement au *Projet du tramway de Québec* – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2023-412** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 4^e Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 568 552 du cadastre du Québec, relativement au *Projet du tramway de Québec* – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2023-416** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du boulevard Sainte-Anne, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 571 468 du cadastre du Québec, relativement au *Projet du tramway de Québec* – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2023-420** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du boulevard Sainte-Anne, connu et désigné comme étant une partie des lots 1 571 594 et 1 571 595 du cadastre du Québec, relativement au *Projet du tramway de Québec* – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2023-422** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du boulevard Sainte-Anne, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 571 422 du cadastre du Québec, relativement au *Projet du tramway de Québec* – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2023-425** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du chemin de la Canardière, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 570 840 du cadastre du Québec, relativement au *Projet du tramway de Québec* – Arrondissement de La Cité-Limoilou

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023 (SUITE)

- DE2023-426** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du chemin de la Canardière, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 570 804 du cadastre du Québec, relativement au *Projet du tramway de Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou*
- DE2023-427** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du boulevard Sainte-Anne, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 571 341 du cadastre du Québec, relativement au *Projet du tramway de Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou*
- DE2023-432** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 4^e Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 569 095 du cadastre du Québec, relativement au *Projet du tramway de Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou*
- DE2023-434** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du chemin de la Canardière, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 570 842 du cadastre du Québec, relativement au *Projet du tramway de Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou*
- DE2023-441** Entente entre la Ville de Québec et *Vaolo inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Soutien à l'innovation – Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Commercialisation dans de nouveaux pays prioritaires : Espagne, Maroc, Mexique et Costa Rica*
- PV2023-010** Commercialisation de la vapeur entre la Ville de Québec et *Énergir, chaleur et climatisation urbaines, S.E.C.*
- AJ2023-027** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant différents règlements de l'agglomération relatif à la hausse du montant des amendes en matière de stationnement*, R.A.V.Q. 1589, et dépôt du projet de règlement
- TE2023-010** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et de mise aux normes de l'usine de traitement d'eau potable de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1603

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-437

CONSEIL — DON AU FONDS DE SECOURS DE LA CROIX-ROUGE CANADIENNE : SÉISME AU MAROC

CONSIDÉRANT la situation d'urgence qui prévaut à la suite du séisme survenu au Maroc, le 8 septembre 2023;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de poser un geste pour supporter les sinistrés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

APPUYÉE PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures verse un don de 5 000,00 \$ à la Croix-Rouge canadienne — Fonds de secours : Séisme au Maroc pour venir en aide aux sinistrés;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-110-10-970.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-438

TRÉSORERIE — CHANGEMENT D'ADRESSE POUR LA LIVRAISON DU COURRIER DURANT LA PÉRIODE DE TRAVAUX À L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'agrandissement, de réaménagement et de mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville débuteront en septembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'en raison de ces travaux, la réception du courrier ne pourra pas se faire à l'hôtel de ville situé au 200, route de Fossambault;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE demander à Postes Canada que le courrier adressé à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures au 200, route de Fossambault soit livré au 160, rue Jean-Juneau, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 2P1, à partir du 25 septembre 2023, et ce, pour une durée indéterminée équivalente à la durée des travaux à l'hôtel de ville;

D'autoriser la Directrice générale et/ou le Directeur des Services administratifs et financiers à faire la demande de transfert de livraison auprès de Postes Canada, à y mettre fin à l'échéance des travaux afin de rétablir la livraison à l'hôtel de ville et signer tout document requis en lien avec la demande.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-439

TRÉSORERIE — REMBOURSEMENT À GENERAL DYNAMICS PRODUITS DE DÉFENSE ET SYSTÈMES TACTIQUES POUR DES TAXES MUNICIPALES PAYÉES EN TROP — 40, RUE D'ANVERS

CONSIDÉRANT QUE General Dynamics Produits de défense et Systèmes tactiques est propriétaire de l'immeuble sis au 40, rue d'Anvers;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a fait deux virements de 48 438,92 \$ chacun les 2 et 4 août 2023 pour le paiement des taxes municipales, alors que la somme à payer correspondait à un seul versement de 48 438,92 \$;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de ses taxes municipales est à jour et qu'il y a lieu de procéder au remboursement du versement fait en trop;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE rembourser un montant de 48 438,92 \$ à General Dynamics Produits de défense et Systèmes tactiques pour un paiement de taxes municipales versé en trop;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 55-131-10-000.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-440

TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire;

D'autoriser un virement budgétaire d'un montant de 30 000,00 \$ du poste 02-120-10-419 vers le poste 02-120-10-412;

D'autoriser un virement budgétaire d'un montant de 70 000,00 \$ du poste 02-120-00-141 vers le poste 02-120-10-412.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-441

URBANISME — DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR L'UTILISATION NON AGRICOLE D'UNE PARTIE DU LOT 3 055 693 SITUÉ AU 521, ROUTE 138 — CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY ET UNIVERSITÉ LAVAL

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation déposée par Mme Caroline Roy, mandataire pour le Campus Notre-Dame-de-Foy, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (ci-après « CPTAQ »), visant le renouvellement de la décision n° 404887 pour un usage autre qu'agricole, soit pour un multisite d'entraînement et de simulation pratique en sécurité civile, sur une superficie approximative de 21 858 m² faisant partie du lot 3 055 693 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, appartenant à l'Université Laval;

CONSIDÉRANT les critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (R.L.R.Q., c. P-41.1);

CONSIDÉRANT la conformité de la demande aux dispositions du *Règlement de zonage n° 480-85* et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT l'absence de disponibilité concrète d'emplacements adéquats à une telle fin en milieu urbain sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT l'appui accordé par la Ville, aux termes de la résolution RVSAD-2012-5736, lors de la séance du 24 septembre 2012, à la première demande à cette fin adressée à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ avait autorisé, aux termes de la décision n° 404887 rendue le 14 août 2013, la première demande d'autorisation à une fin autre que l'agriculture, mais pour une durée de cinq ans;

CONSIDÉRANT l'appui accordé par la Ville, aux termes de la résolution 2022-056 adoptée à la séance du 8 février 2022, à la deuxième demande adressée à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT le nouvel appui accordé par la Ville, aux termes de la résolution 2023-199 adoptée à la séance du 18 avril 2023, pour faire suite à la deuxième demande adressée à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie visée par la demande, et par les résolutions d'appuis de la ville a dû être modifiée à la suite d'un avis envoyé par la CPTAQ le 21 août 2023, et qu'il y a donc lieu de formuler l'appui de la Ville par une nouvelle résolution;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'abroger les résolutions 2022-056 et 2023-199;

D'appuyer la demande d'autorisation déposée par Mme Caroline Roy, mandataire pour le Campus Notre-Dame-de-Foy, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, visant le renouvellement de la décision n° 404887 pour un usage autre qu'agricole, soit pour un multisite d'entraînement et de simulation pratique en sécurité civile, sur une superficie approximative de 21 858 m² faisant partie du lot 3 055 693 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-442

URBANISME — DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR ALIÉNATION ET LOTISSEMENT — LOT 3 056 039 SITUÉ ENTRE LA ROUTE GRAND-CAPSA ET LE RANG PETIT-CAPSA

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne le lot 3 056 039 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, localisé entre la route Grand-Capsa et le rang Petit-Capsa et situé dans les zones RA/A-1 et F-2;

CONSIDÉRANT les critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (R.L.R.Q., c. P-41.1);

CONSIDÉRANT la conformité de la demande aux dispositions du *Règlement de zonage n° 480-85*, du *Règlement de lotissement n° 480-82* et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé par la demande est situé en partie dans la zone RA/A-1 (groupes d'usages autorisés : Habitation I, Habitation II, Agriculture I, Agriculture II et Forêt I) et en partie dans la zone F-2 (groupes d'usages autorisés : Forêt I, Agriculture II et Agriculture III);

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé est situé en partie dans une aire de grandes affectations des sols de type « Hameau résidentiel agricole » et en partie dans une aire de grandes affectations des sols de type « Agroforestier » selon le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de l'Agglomération de Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain n'est pas situé dans une zone d'intérêt patrimonial (bâti ou paysager);

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole est de catégorie du sol de classe 7 — TP qui est considéré comme des sols qui n'offrent aucune possibilité pour la culture ou pour le pâturage permanent en plus d'avoir les contraintes de sols pierreux et de sols avec un relief limitant la culture;

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 056 039 est traversé par une servitude d'utilité publique en faveur d'Hydro-Québec, publiée à Portneuf sous le numéro 137 876, pour des lignes électriques et que l'assiette de la servitude a une largeur de 150 pieds (45,72 m);

CONSIDÉRANT QUE la partie du lot 3 056 039 à être lotie et aliénée suit la limite de l'assiette de la servitude d'Hydro-Québec qui crée déjà une séparation de la terre agricole;

CONSIDÉRANT QUE la partie du lot 3 056 039 à être lotie et aliénée continuera d'être utilisée à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le requérant, M. Carl Tremblay, est l'un des copropriétaires du 48, route Grand-Capsa, connu et désigné comme étant le lot 3 056 689, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, qui est un lot contigu au lot 3 056 039 visé par la demande;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'analyse de la demande, la Ville a sollicité la recommandation de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et que celle-ci a refusé de donner son orientation préalablement à l'orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'appuyer la demande d'autorisation déposée par M. Carl Tremblay à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, visant l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 3 056 039 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, d'une superficie de 1,85 hectare.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-443

URBANISME — PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE — 110, RUE DES GRANDS-LACS — AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL ET AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 110, rue des Grands-Lacs, connu et désigné comme étant le lot 2 811 627 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la demande d'agrandissement du bâtiment principal et l'aménagement des aires de stationnement et du paysagement en cour avant, selon les documents suivants :

- Plans d'architectures préparés par Sonia Renée Batres Franco, architecte pour Aupoint architecture + territoire, projet numéro 2306_A, révision 3, datée du 30 juin 2023, sauf pour la feuille A010 qui est de la révision 4, datée du 31 août 2023;
- Plan projet d'implantation préparé par Guillaume Caron, arpenteur-géomètre pour Repèra Inc., minute 2 431, version 3, datée du 31 août 2023;

et aux conditions suivantes :

- que les aménagements paysagers en cour avant n'empiètent pas dans l'emprise de la rue des Grands-Lacs;
- que les arbres à être plantés aient un calibre minimal de 50 mm DHP pour les feuillus et une hauteur minimale de 2 m de hauteur pour les conifères.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-444

RESSOURCES HUMAINES — EMBAUICHE — DIRECTEUR ADJOINT AU SERVICE DES BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

DE procéder à l'embauche de M. Stéphane Roussy à titre de Directeur adjoint au Service des bâtiments parcs et espaces verts, à compter du 10 octobre 2023, selon les conditions de travail prévues au *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*, avec une rémunération établie selon la classe salariale 6 des employés cadres, échelon 13.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2023-445

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA GESTION DE PROGRAMMES ET SERVICES AQUATIQUES — COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL — APO-2023-066

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public n° APO-2023-066, relatif à un contrat de services professionnels pour la gestion de programmes et services aquatiques au Complexe sportif multifonctionnel débutant le 1^{er} janvier 2024 et se terminant le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux soumissions, et que, suivant l'analyse de la conformité technique et administrative, elles ont été jugées conformes;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été analysées par un comité de sélection selon un système de pondération et d'évaluation qualitatif et que le contrat doit être adjugé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final;

Considérant qu'une seule soumission a obtenu le pointage intérimaire suffisant pour permettre d'ouvrir l'enveloppe de prix;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de services professionnels pour la gestion de programmes et services aquatiques au Complexe sportif multifonctionnel, appel d'offres n° APO-2023-066, à Sodem inc., à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions n° 1749739, selon les prix forfaitaires de sa soumission, datée du 1^{er} septembre 2023, pour un montant total de 401 935,33 \$, plus taxes, pour les années 2024 et 2025;

DE prévoir les fonds requis aux budgets 2024 et 2025.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-446

TRAVAUX PUBLICS — SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE — PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III) — VOLET 2 — PROJET D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF SUR LE CHEMIN DU LAC — DOSSIER N° VYN76727

CONSIDÉRANT QUE la Ville a obtenu une lettre de confirmation de la ministre des Transports et de la Mobilité durable en date du 29 août 2023 d'une subvention de 300 000,00 \$ pour le projet d'élargissement des voies cyclables sur le chemin du Lac dans le cadre du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif* (Véloce III — Volet 2);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance de la convention d'aide financière à signer avec la ministre et s'engage à la respecter;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer la convention d'aide financière avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif* (Véloce III — Volet 2) pour le projet d'élargissement des voies cyclables sur le chemin du Lac.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-447

**TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT — GFL ENVIRONMENTAL INC. —
CONTRAT DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES — APO-2017-037**

CONSIDÉRANT la résolution 2022-446 du 4 octobre 2022 pour le renouvellement du contrat relatif à la collecte de matières résiduelles avec GFL Environmental inc., appel d'offres n° APO-2017-037, pour la période du 1^{er} mars 2023 au 29 février 2024, pour une somme estimée à 1 000 000,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement des factures émises par GFL Environmental inc. pour les collectes du mois de juin et juillet 2023 et pour différentes levées effectuées en 2022, en y appliquant l'émission d'un crédit;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des factures n°s N20020042330, N20020047574 et N20020047876, datées des 25, 31 juillet et 17 août 2023, en y appliquant le crédit n° N20020047981, daté du 25 août 2023, pour un montant total de 84 476,62 \$, plus taxes, à GFL Environmental inc., pour le contrat relatif à la collecte des matières résiduelles, appel d'offres n° APO-2017-037;

DE puiser les fonds requis de la façon suivante :

- 48 081,02 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-451-10-446;
- 33 221,46 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-452-10-446;
- 3 174,14 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-451-20-446.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-448

**TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT — TETRA TECH QI INC. — CONTRAT DE
SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉFECTION DE VOIRIE ET DE
PAVAGE POUR L'ANNÉE 2020 — APO-2020-002**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-138 du 7 avril 2020 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels en ingénierie pour la réfection de voirie et pavage et exécution de travaux divers pour l'année 2020, appel d'offres n° APO-2020-002, à Tetra Tech QI inc., pour une somme de 174 276,50 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la résolution 2018-021 du 16 janvier 2018 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels en ingénierie pour la réfection de voirie et pavage 2018 — Lot 2, appel d'offres n° APO-2017-040, à Tetra Tech QI inc., pour une somme de 88 900,40 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT le recours entrepris par Tetra Tech QI inc. contre la Ville devant la Cour supérieure dans le dossier 200-17-032831-216 pour un litige dans le cadre de l'appel d'offres n° APO-2020-002;

CONSIDÉRANT les factures n°s 60693938, 60695394, 60721857 et 60750583 émises par Tetra Tech QI inc. dans le cadre de l'appel d'offres n° APO-2020-002, datées respectivement du 12 février 2021, 25 février 2021, 14 septembre 2021 et 28 mars 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder partiellement au paiement de ces factures;

CONSIDÉRANT la facture n° 60691849 émise par Tetra Tech QI inc. dans le cadre de l'appel d'offres n° APO-2017-040, datée du 27 janvier 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de cette facture;

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023 (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE le paiement de ces montants est recommandé, sans aucune admission de la part de la Ville et sous réserve de ses droits et recours;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement partiel des factures n^{os} 60693938, 60695394, 60721857 et 60750583, datées respectivement du 12 février 2021, 25 février 2021, 14 septembre 2021 et 28 mars 2022, pour un montant total à payer de 107 180,00 \$, plus taxes, à Tetra Tech QI inc. pour la réfection de voirie et pavage et exécution de travaux divers pour l'année 2020, appel d'offres n^o APO-2020-002;

D'autoriser le paiement de la facture n^o 60691849, datée du 27 janvier 2021, pour un montant total à payer de 2 067,90 \$, plus taxes, à Tetra Tech QI inc. pour la réfection de voirie et pavage 2018 — Lot 2, appel d'offres n^o APO-2017-040;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-20-06.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-449

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT N^o 11 — ENGLOBE CORP. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE ET DE PAVAGE POUR L'ANNÉE 2022 — APO-2021-032

CONSIDÉRANT la résolution 2022-051 du 8 février 2022 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis et surveillance des travaux de réfection de voirie et de pavage pour l'année 2022 à Englobe Corp. pour un montant de 283 950,00 \$, plus taxes, appel d'offres n^o APO-2021-032;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture émise par Englobe Corp. datée du 20 juillet 2023, couvrant les services professionnels rendus entre le 28 mai et le 24 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n^o 133399, datée du 20 juillet 2023, d'un montant de 6 035,32 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 301,77 \$, à Englobe Corp. pour la conception des plans et devis et surveillance des travaux de réfection de voirie et de pavage pour l'année 2022, appel d'offres n^o APO-2021-032;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-22-09.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-450

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT N^o 6 — ENGLOBE CORP. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE — STABILISATION DE LA CÔTE DE LA ROUTE RACETTE — APO-2022-015

CONSIDÉRANT la résolution 2022-199 du 3 mai 2022 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis et la surveillance de chantier pour la stabilisation de la côte de la route Racette à Englobe Corp., appel d'offres n^o APO-2022-015, selon les prix forfaitaires de sa soumission datée du 14 avril 2022, pour une somme totale estimée à 52 826,00 \$, plus taxes;

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023 (SUITE)

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement du décompte n° 6, daté du 17 avril 2023, émis par Englobe Corp. pour les travaux effectués du 26 février au 1^{er} avril 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 00122037, datée du 17 avril 2023, d'un montant de 450,00 \$, plus taxes, à l'entreprise Englobe Corp., pour le contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis et la surveillance de chantier pour la stabilisation de la côte de la route Racette;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-320-10-410.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-451

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT — TURCOTTE (1989) INC. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DES FEUX DE CIRCULATION — APO-2022-020

CONSIDÉRANT la résolution 2022-251 du 7 juin 2022 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour l'entretien de l'éclairage public et des feux de circulation à Turcotte (1989) inc., pour une période de trois ans, appel d'offres n° APO-2022-020, pour une somme totale estimée à 356 338,60 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement des factures émises par Turcotte (1989) inc. pour les travaux effectués de mars à juillet 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des factures n°s 23145, 23146, 23147, 23148 et 23149, datées du 31 juillet et du 9 août 2023, d'un montant total de 44 549,05 \$, plus taxes, à Turcotte (1989) inc., pour des travaux d'entretien d'éclairage public et des feux de circulation, appel d'offres n° APO-2022-020;

DE puiser les fonds requis de la façon suivante :

- 1 731,00 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-355-10-521 (circulation);
- 41 542,53 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-340-10-521 (éclairage);
- 1 275,52 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-340-10-640 (pièces d'éclairage).

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-452

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT N° 5 — GILLES AUDET EXCAVATION INC. — ENTRETIEN ET RÉPARATION DE PAVAGE 2022-2023 — APO-2022-025

CONSIDÉRANT la résolution 2022-331 du 5 juillet 2022 relative à l'adjudication d'un contrat pour des travaux ponctuels de voirie et de pavage 2022-2023 à Gilles Audet Excavation inc., appel d'offres n° APO-2022-025, pour une somme de 885 467,01 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement du décompte progressif n° 5, émis par Gilles Audet Excavation inc., pour les travaux de juillet 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 9899, datée du 31 juillet 2023, d'un montant de 36 812,88 \$, plus taxes, à Gilles Audet Excavation inc. pour les travaux ponctuels de voirie et de pavage 2022-2023, appel d'offres n° APO-2022-025;

DE puiser les fonds requis de la façon suivante :

- 23 864,34 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-320-10-521 (voirie);
- 11 310,66 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-413-10-521 (aqueduc);
- 1 637,88 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-415-10-521 (égout).

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-453

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT N° 1 — SOLUTIONS HYDRIQUES QWATRO INC. — CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN OUVRAGE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES – SITE DE L'ARTIMON — APO-2023-039

CONSIDÉRANT la résolution 2023-363 du 4 juillet 2023 relative à l'adjudication d'un contrat de construction pour l'aménagement d'un ouvrage de gestion des eaux pluviales sur le site de l'Artimon à Solutions hydriques QWATRO inc., appel d'offres n° APO-2023-039, pour une somme de 369 187,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et d'Eurêka Environnement inc., gestionnaire du projet, de procéder au paiement du décompte n° 1 pour les travaux effectués en juillet 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 000766, datée du 31 juillet 2023, d'un montant de 4 031,85 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à Solutions hydriques QWATRO inc., pour le contrat de construction pour l'aménagement d'un ouvrage de gestion des eaux pluviales sur le site de l'Artimon, appel d'offres n° APO-2023-039;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-21-03.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-454

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT N° 4 — EMS INFRASTRUCTURES INC. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE POUR DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU DÉPÔT À NEIGE MUNICIPAL — CTR-2022-172

CONSIDÉRANT la résolution 2023-069 du 7 février 2023 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis et surveillance pour des travaux de mise à niveau du dépôt à neige municipal à EMS Infrastructures inc., contrat n° CTR-2022-172, pour un montant de 75 700,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture émise par EMS Infrastructures inc., datée du 22 août 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° M23-022-04, datée du 22 août 2023, d'un montant de 1 275,00 \$, plus taxes, à EMS Infrastructures inc., pour le contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis et surveillance pour des travaux de mise à niveau du dépôt à neige municipal, contrat n° CTR-2022-172;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-23-05.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-455

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT — GERMAIN CHEVROLET GMC BUICK INC. — CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT DE CAMIONS LÉGERS, LOT 1 — DP-2023-007

CONSIDÉRANT la résolution 2023-294 du 6 juin 2023 relative à l'octroi de contrats d'approvisionnement en camions légers, demande de prix n° DP-2023-007 comportant six lots;

CONSIDÉRANT QUE le contrat du lot 1, visant l'acquisition d'une camionnette 1500 à cabine allongée, a été octroyé à Germain Chevrolet GMC Buick inc. pour une somme de 66 228,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture émise par Germain Chevrolet GMC Buick inc., à la suite de la livraison du camion le 29 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 15876, datée du 29 juin 2023, d'un montant de 66 228,00 \$, plus taxes, à Germain Chevrolet GMC Buick inc., pour le contrat d'approvisionnement en camions légers, lot 1, de la demande de prix n° DP-2023-007;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-V-22-01.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-456

TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR L'AJOUT D'UN TROTTOIR SUR LA RUE BÉCHARD — APO-2023-058

CONSIDÉRANT l'appel d'offres n° APO-2023-058 relatif à un contrat de construction pour l'ajout d'un trottoir sur la rue Béchard;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux soumissions et que, suivant l'analyse de la conformité technique et administrative, elles ont été jugées conformes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de construction pour l'ajout d'un trottoir sur la rue Béchard, appel d'offres n° APO-2023-058, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Gosselin Tremblay Excavation inc., à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions n° 1748293, selon les prix

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023 (SUITE)

unitaires et forfaitaires de sa soumission datée du 17 août 2023, pour une somme totale de 375 138,00 \$, plus taxes;

DE financer les travaux du projet GTP-I-23-03 de la façon suivante :

- 162 600,00 \$ de la subvention du Fonds pour le transport actif (FTA) du *Programme permanent pour le transport en commun* (PPTC);
- 231 400,00 \$ du poste budgétaire 03-310-00-000;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-23-03.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-457

TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION D'UN CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT POUR LA FOURNITURE D'UNE CHARGEUSE SUR PNEUS ET D'UN CHASSE-NEIGE — APO-2023-059

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public n° APO-2023-059, relatif à un contrat d'approvisionnement pour la fourniture d'une chargeuse sur pneus et d'un chasse-neige;

CONSIDÉRANT QUE le contrat comporte deux lots à être octroyés indépendamment :

- lot 1 : Chargeuse sur pneus de 2,7 m³;
- lot 2 : Chasse-neige à orientation et panneaux hydrauliques réversibles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu huit soumissions pour chacun des deux lots et que, suivant l'analyse de la conformité technique et administrative, deux soumissions pour le lot 1, et une soumission pour le lot 2, ont été jugées non conformes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'adjuger le lot 1 du contrat d'approvisionnement pour la fourniture d'une chargeuse sur pneus et d'un chasse-neige, appel d'offres n° APO-2023-059, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Wajax limitée, à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions n° 1746679, selon les prix forfaitaires de sa soumission datée du 28 août 2023 pour une somme de 293 277,00 \$, plus taxes;

D'adjuger le lot 2 du contrat d'approvisionnement pour la fourniture d'une chargeuse sur pneus et d'un chasse-neige, appel d'offres n° APO-2023-059, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Service Agricole Québec-Portneuf inc., à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions n° 1746679, selon le prix forfaitaire de sa soumission datée du 16 août 2023 pour une somme de 35 900,00 \$, plus taxes;

DE financer ces acquisitions du projet GTP-M-23-01 par le poste budgétaire 03-310-00-000;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-M-23-01.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-458

TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES TECHNIQUES POUR LE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX — APO-2023-064

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public n° APO-2023-064, relatif à un contrat de services techniques pour le déneigement des stationnements municipaux situés

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023 (SUITE)

sur le territoire de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, pour une durée de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE le contrat comporte deux lots, adjugés de façon indépendante, soit :

- lot 1 : Secteur Centre;
- lot 2 : Secteur Bocages;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux soumissions pour le lot 1, et une soumission pour le lot 2, et que, suivant l'analyse de la conformité technique et administrative, une soumission pour le lot 1 a été jugée non conforme, alors que les autres soumissions reçues ont été jugées conformes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de services techniques pour le déneigement des stationnements municipaux situés sur le territoire de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, appel d'offres n° APO-2023-064, lot 1, pour une durée de trois ans, au seul soumissionnaire conforme, soit Déneigement Bouchard inc., à compter de la date d'adjudication conformément à la demande publique de soumissions n° 1746579, selon les prix unitaires de sa soumission datée du 24 août 2023, pour une somme de 188 198,10 \$, plus taxes;

D'adjuger le contrat de services techniques pour le déneigement des stationnements municipaux situés sur le territoire de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, appel d'offres n° APO-2023-064, lot 2, pour une durée de trois ans, à Déneigement Bouchard inc., à compter de la date d'adjudication conformément à la demande publique de soumissions n° 1746579, selon les prix unitaires de sa soumission datée du 24 août 2023, pour une somme de 67 122,00 \$, plus taxes;

DE puiser les fonds requis sur les postes budgétaires suivants :

- 02-712-84-523 (Maisons des jeunes);
- 02-712-86-523 (Centre sociorécréatif Les Bocages);
- 02-330-10-523 (Stationnements);
- 02-715-10-523 (Parcs et terrains de jeux);
- 02-712-81-523 (Complexe sportif multifonctionnel);
- 02-723-85-523 (Bibliothèque Alain-Grandbois);
- 02-712-82-523 (Centre communautaire multifonctionnel secteur est);
- 02-725-87-523 (Maison Omer-Juneau/Maison Thibault-Soulard);
- 02-712-83-523 (Centre Delphis-Marois);

DE prévoir aux budgets 2024, 2025 et 2026 les sommes requises.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-459

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 11 —
BC2 GROUPE CONSEIL INC. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS
POUR L'AMÉNAGEMENT DU SITE EXTÉRIEUR DU CENTRE
COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST — APO-2022-026**

CONSIDÉRANT la résolution 2022-333 du 5 juillet 2022 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels à BC2 Groupe Conseil inc. pour l'aménagement du site extérieur du Centre communautaire multifonctionnel secteur est, appel d'offres n° APO-2022-026, pour une somme de 227 420,00 \$, plus taxes;

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023 (SUITE)

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement de la facture émise par BC2 Groupe Conseil inc., datée du 29 juillet 2023, pour des frais de surveillance de chantier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 52480, datée du 29 juillet 2023, d'un montant de 12 990,00 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à BC2 Groupe Conseil inc., pour le contrat de services professionnels pour l'aménagement du site extérieur du Centre communautaire multifonctionnel secteur est, appel d'offres n° APO-2022-026;

DE puiser les fonds requis sur le projet PEV-I-21-07.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-460

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 5 — AGENCE SPATIALE INC. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE DEUX BÂTIMENTS MUNICIPAUX — APO-2022-032

CONSIDÉRANT la résolution 2022-334 du 5 juillet 2022 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels en architecture à Agence Spatiale inc. pour le réaménagement de deux bâtiments municipaux, appel d'offres n° APO-2022-032, pour une somme estimée à 25 250,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT l'avenant Eb-2762 émis par Agence Spatiale inc. pour le lot 2, pour des honoraires professionnels supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE le Service des bâtiments, parcs et espaces verts et le Service juridique et du greffe recommandent une acceptation partielle de l'avenant Eb-2762, ainsi que le paiement partiel des factures n°s 6983 et 6729 émises par Agence Spatiale inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement partiel des factures n°s 6983 et 6729, pour un montant de 2 400,00 \$, plus taxes, pour la facture n° 6983, représentant les honoraires supplémentaires pour l'ajout de dessins de mobilier sur mesure et pour un montant de 3 650,00 \$, plus taxes, pour la facture n° 6729, pour un montant total à payer de 6 050,00 \$, moins la retenue contractuelle de 10 %, à Agence Spatiale inc. pour le contrat de services professionnels en architecture pour le réaménagement de deux bâtiments municipaux, lot 2, appel d'offres n° APO-2022-032;

DE puiser les fonds requis sur le projet BA-B-22-03.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2023-461

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT — 9373-3608 QUÉBEC INC. (GROUPE ICI JEUX) — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DU PAYSAGE POUR DIVERS PROJETS MUNICIPAUX — APO-2022-036

CONSIDÉRANT la résolution 2022-425 du 20 septembre 2022 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels en architecture du paysage pour divers projets municipaux à 9373-3608 Québec inc. (Groupe ICI jeux), appel d'offres n° APO-2022-036, pour une somme totale de 169 460,00 \$, plus taxes;

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023 (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE le contrat de services professionnels est divisé en quatre lots, soit :

- lot 1 : Remplacement et bonification des jeux d'eau;
- lot 2 : Installation d'un belvédère au parc du Promontoire;
- lot 3 : Réfection du terrain de baseball;
- lot 4 : Aménagement d'une piste à vagues pour vélo;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement des factures émises par Groupe ICI jeux, datées du 18 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des factures n^{os} 1101, 1102, 1103 et 1104, datées du 18 avril 2023, d'un montant total de 13 615,00 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à 9373-3608 Québec inc. (Groupe ICI jeux), pour les lots 1, 2, 3 et 4 du contrat de services professionnels en architecture du paysage pour divers projets municipaux, appel d'offres n^o APO-2022-036;

DE puiser les fonds requis de la façon suivante :

- 6 000,00 \$, plus taxes, pour la facture n^o 1101, sur le projet PEV-I-22-02;
- 1 752,50 \$, plus taxes, pour la facture n^o 1102, sur le projet PEV-I-22-04;
- 3 437,50 \$, plus taxes, pour la facture n^o 1103, sur le projet PEV-I-22-06;
- 2 425,00 \$, plus taxes, pour la facture n^o 1104, sur le projet PEV-I-22-08.

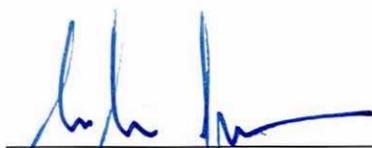
Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

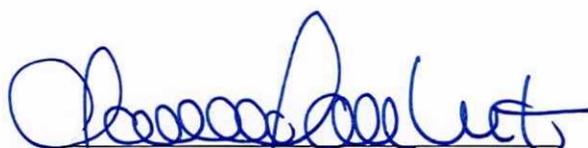
PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 20 h 07.



Sylvain Juneau, maire



Marie-Josée Couture, greffière